



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION CHÉQUIER AVANTAGES

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont opposables à chaque détenteur (acheteur) d'un *Chéquier Avantages*.

Dans le but de permettre aux vacanciers et résidents de la destination Coutances mer et bocage, d'accéder à des offres touristiques et de développer leur pouvoir d'achat, le *Chéquier Avantages* a été créé avec des acteurs touristiques du territoire de Coutances mer et bocage, des partenaires ou prestataires.

L'EPIC Coutances Tourisme, Portes du Cotentin ayant domiciliation 6, rue Milon - 50200 Coutances – France – Email : accueil@tourisme-coutances.fr - inscrit au greffe du tribunal de Coutances sous le n° 809 260 672 00070, dans son rôle de fédérateur des acteurs touristiques de son territoire de compétence organise la coordination des professionnels partenaires de l'opération et la vente des carnets suscités « *Chéquier Avantages* ».

Coutances Tourisme a ainsi développé le *Chéquier Avantages*, en qualité de porteur de nouveaux supports destinés à valoriser l'offre touristique et l'attractivité du territoire. L'engagement de Coutances Tourisme se double d'une volonté de qualité de service et d'accueil en assurant au client une information la plus complète possible avant, pendant et après son séjour.

Les conditions générales de vente et d'utilisation sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.tourisme-coutances.fr.

ARTICLE 1 : DESCRIPTIF

Le *Chéquier Avantages* vise à faciliter l'accès aux activités et prestations du territoire et à proposer une offre diversifiée. Ces offres sont classées par catégorie qui sont les suivantes : activités et loisirs, sites et lieux de visites, restauration, produits du terroir et hébergement.

Il se présente sous la forme d'un carnet de coupons

à tamponner par le prestataire ou, le cas échéant, l'organisme revendeur. Il y a autant de coupons qu'il y a de prestataires participant au dispositif et chaque coupon est porteur d'une réduction ou d'une offre à appliquer chez les prestataires engagés dans la démarche.

Le *Chéquier Avantages* est réservé à une clientèle touristique familiale mais la vente de ces chèquiers n'est pas interdite aux résidents de la Communauté de Communes Coutances mer et bocage.

ARTICLE 2 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties dans le cadre de l'utilisation du *Chéquier Avantages*.

Préalablement à toute commande, réservation ou acquisition, le client s'engage à prendre connaissance des présentes conditions générales de vente et d'utilisation et à les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente viennent compléter les conventions déjà établies entre Coutances Tourisme et les prestataires partenaires du dispositif. La réservation et/ou l'achat du client est régi par les conditions générales de vente et d'utilisation du partenaire vendeur au jour de la réservation ou de l'achat.

En conséquence, toute réservation ou achat, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux conditions générales de vente et d'utilisation du partenaire vendeur et aux conditions générales de vente et d'utilisation du *Chéquier Avantages*.

ARTICLE 3 : CHAMP ET DURÉE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent à compter de l'achat du *Chéquier Avantages* et jusqu'à la date d'expiration du *Chéquier Avantages* comme définies dans les présentes.

ARTICLE 4 : OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La version des conditions générales de vente et d'utilisation opposable au client est celle en ligne sur www.tourisme-coutances.fr.

Ces conditions générales prévalent sur toutes versions imprimées aux dates antérieures. Les conditions générales de vente et d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou supprimées à tout moment.

Toute mise à jour, suite à une modification des conditions générales de vente et d'utilisation sera portée à la connaissance des partenaires dans les meilleurs délais par Coutances Tourisme.

La diffusion par Coutances Tourisme de toute nouvelle version des conditions générales de vente annule et remplace les précédentes. Les présentes conditions de vente sont proposées en langue française et sont datées.

ARTICLE 5 : PRIX



Les prix indiqués sur les coupons du *Chéquier Avantages* sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

Le *Chéquier Avantages* est proposé à un prix forfaitaire unique et définitif en Euros, de 2 € TTC valable à compter de la mise en vente du *Chéquier* et jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce chéquier pourra être réglé en carte bancaire, espèces, chèques vacances ou chèque bancaire à l'ordre de Régie Coutances Tourisme.

ARTICLE 6 : ACHAT ET POINTS DE VENTE OFFICIELS DES CHÈQUES AVANTAGES

L'achat du *Chéquier Avantages* ne peut s'effectuer que dans l'un des six bureaux d'information touristique de Coutances Tourisme : Coutances (6 rue Milon 50200 Coutances), Agon-Coutainville (Place du 28 juillet 50230 Agon-Coutainville), Gavray-sur-Sienne (Place de la bascule 50450 Gavray-sur-Sienne), Blainville-sur-Mer (12 bis route de la mer 50560 Blainville-sur-mer), Gouville-sur-Mer (rue du Nord 50560 Gouville-sur-mer), Hauteville-sur-Mer (avenue de l'Aumesle 50590 Hauteville-sur-mer) et uniquement au guichet.

Suivez-nous : www.tourisme-coutances.fr  

& partagez vos expériences : #coutancesnormandie



COUTANCES TOURISME

L'essentiel grandeur nature

COUTANCES · AGON-COUTAINVILLE · HAUTEVILLE-SUR-MER ·
BLAINVILLE-SUR-MER · GOUVILLE-SUR-MER · GAVRAY-SUR-SIENNE

Les informations et données personnelles relatives au détenteur du *Chéquier Avantages* sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur. À défaut, la commande ne pourra aboutir.

Le règlement de l'achat vaut acceptation des conditions générales d'utilisation et validation de la commande. Si le client ne s'estime pas suffisamment informé sur les caractéristiques des prestations qu'il souhaite commander, il peut préalablement à toute passation de commande, solliciter des informations complémentaires sur ces prestations auprès des membres de l'équipe de Coutances Tourisme ou du prestataire concerné.

En passant commande, le client reconnaît implicitement avoir obtenu toutes les informations souhaitées sur la nature et les caractéristiques des prestations achetées.

ARTICLE 7 : ANNULATION / MODIFICATION

Pour les achats de tout type des Chéquiers Avantages, et en cas d'annulation par le client, Coutances Tourisme appliquera de plein droit au client des pénalités, dans les conditions ci-après fixées : le Chéquier Avantages est non annulable, non remboursable et non échangeable.

Des activités peuvent avoir une jauge maximum (ou minimum) pour des raisons incontournables d'assurance. Les activités concernées sont les suivantes : les visites organisées par le Service Patrimoine et Musées, la Balade d'Anton, les balades accompagnées organisées par Tous à Vélo, l'activité Stand-up paddle géant proposée par l'Association Nautique Hautaise, le Squash Coutançais, ou encore le Paintball FKD.

D'autres offres peuvent avoir une limite dans le temps en raison de l'organisation de l'activité à une date ponctuelle ou des horaires d'ouverture d'un site. Les activités concernées sont les suivantes : les visites organisées par le Service Patrimoine et Musées à partir du 02/04/2022 et jusqu'au 21/09/2022, les sorties accompagnées organisées par Tous à Vélo, uniquement en juillet et en août, l'offre de l'Hôtel Les Coutainvillaises est valable seulement hors période de vacances scolaires, le restaurant de La Cale de la Bréquette est ouvert uniquement du 17/06/2022 au 19/09/2022, la Balade d'Anton propose des visites du 16/04/2022 au 29/10/2022, l'Abbaye d'Hambye ferme des vacances de la Toussaint aux vacances d'avril.

Le prestataire est en droit d'annuler une activité si les conditions minimums de remplissage ne sont pas remplies. Dans ce cas, le conseiller en séjour contacte le client pour lui faire part de l'annulation de sa pré-réservation.

En cas d'obligation par les prestataires d'annuler les activités ou événements et ce, avant que le client ait pu commencer l'activité, un report de l'activité pourra être proposé au client.

ARTICLE 8 : LITIGES / RECLAMATIONS

Toute réclamation relative au *Chéquier Avantages* doit être adressée, dans un premier temps par écrit via la fiche « Réclamation » disponible dans les six Bureaux d'Information Touristique. Puis, par lettre recommandée avec accusé de réception à Coutances Tourisme dans les dix jours suivants la date de réalisation de la prestation, à l'adresse suivante : Coutances Tourisme – 6 rue Milon – 50200 Coutances – France – Email : accueil@tourisme-coutances.fr. A défaut, aucune réclamation ne sera admise par Coutances Tourisme. En cas de réclamation, les parties tenteront de trouver un accord amiable. En cas de litiges, les Conditions Générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et / ou à leur exécution relève des tribunaux français.

ARTICLE 9 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, les informations indispensables pour traiter et exécuter les commandes, sont demandées au moment de l'achat.

Coutances Tourisme s'engage à ne collecter que les données strictement nécessaires à l'organisation de la prise de réservation et à la vente des *Chéquier Avantages*. Ces données sont collectées uniquement dans le but de la vente du produit cité ci-dessus.

Les informations sont uniquement conservées durant la durée nécessaire à la réalisation des objectifs cités précédemment. Une fois l'objectif atteint, les données sont effacées.

L'ensemble des données sont traitées dans le strict respect de la réglementation en place. Aucune de ces données n'est transmise, vendue ou cédée à des tiers. Si l'un de nos prestataires / collaborateurs traite les données dans le cadre d'une autre mission, un consentement préalable sera demandé. Les données récoltées pourront être remises aux autorités sur leur demande dans le cas de procédures officielles, de recherches judiciaires.

Si l'un des participants souhaite exercer ses droits à la suppression ou la rectification de ses données personnelles, il peut le faire via l'adresse mail mesdonnees@tourisme-coutances.fr en y ajoutant une copie de sa carte d'identité accompagnée de sa demande écrite.

Les informations récoltées lors de l'achat du *Chéquier Avantages* sont les suivantes : Nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, commune de résidence

ARTICLE 10 : CONDITIONS D'ACCÈS AUX SITES PARTENAIRES

Les Chèques Avantages comprennent un nombre défini d'offres ou de réductions chez un nombre limité de prestataires, dans la limite des conditions décrites dans les supports d'information. Chaque Chèque Avantages fait bénéficier son détenteur d'une réduction ou d'une offre définie sur le Chèque. Chaque carnet de Chèques Avantages est réservé à un usage individuel ou familial.

Préalablement à chaque prestation, le détenteur du carnet de Chèques Avantages doit présenter le coupon chez le prestataire concerné, ou l'organisme revendeur afin que ce dernier lui applique l'offre ou la réduction.

La liste complète des prestations est consultable sur les supports d'information mis à la disposition du client.

Les Chèques Avantages n'assurent pas la disponibilité des activités (réservation) et l'accès aux prestations peut être conditionné par des dates d'ouverture des activités, des créneaux horaires, un critère d'âge et un nombre de participants minimums aux activités.

Le détenteur du carnet de Chèques Avantages doit s'assurer auprès des prestataires de la disponibilité des activités et effectuer ses réservations en direct avec ceux-ci ou bien avec Coutances Tourisme lorsque cela est précisé sur le coupon.

ARTICLE 11 : MODALITÉS D'UTILISATION



Lors de l'achat, Coutances Tourisme recueille les données nécessaires pour attribuer les Chèques Avantages à un détenteur afin de valider la vente. En cas de non consommation de tout ou partie des prestations incluses dans les Chèques Avantages selon les échéances décrites ci-dessus, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamé à titre de remboursement ou de dédommagement.

Les horaires d'ouverture de chaque prestataire sont sous la responsabilité du prestataire lui-même et sont consultables sur les pages des prestataires sur le site de Coutances Tourisme www.tourisme-coutances.fr.

Les horaires étant sujets à modification, il est conseillé de vérifier auprès de chaque prestataire des Chèques Avantages leurs horaires d'ouverture et de fermeture.

En cas de vol ou de perte, le *Chéquier Avantages* ne sera ni remboursé ni compensé.

6 rue Milon | 50200 Coutances | 02 33 19 08 10
accueil@tourisme-coutances.fr

Suivez-nous : www.tourisme-coutances.fr  

& partagez vos expériences : [#coutancesnormandie](https://www.instagram.com/coutancesnormandie)

